



Inauguration de l'extension de Saint-Mitre-les-Remparts des réseaux hydrauliques de la concession régionale du canal de Provence

Jeudi 10 février 2022



Contacts presse

> Julien Rubio
Chargé de communication
Tél. : 04 42 66 73 11 - Mobile : 06 74 69 29 77
julien.rubio@canal-de-provence.com

Inauguration

Extension de Saint-Mitre-les-Remparts des réseaux hydrauliques de la concession régionale du canal de Provence



Sommaire

Déroulé de l'événement	4
Un projet notable, enjeux et objectifs	5
Les travaux.....	8
Prise en compte de l'environnement.....	12
La Société du Canal de Provence	13

« Terre d'excellence agricole, la Région Sud met, depuis plus de cinq ans, tout en œuvre pour soutenir ses agriculteurs et leur adaptation aux changements climatiques. C'est dans cette optique qu'elle participe au développement des infrastructures hydrauliques nécessaires, avec l'appui de la Société du Canal de Provence. Ces dernières années les enjeux d'irrigations se sont renforcés, notamment dans les Bouches-du-Rhône, rendant la mobilisation de tous indispensable. Au-delà des 14 millions d'€ que la Région Sud y consacre en 2021 et de la convention spécifique qui nous lie au réseau des Chambres d'Agriculture, j'ai souhaité inscrire le développement de l'hydraulique agricole au cœur de notre Plan Climat 2 « Gardons une COP d'avance » grâce au Plan Or bleu. Dans les dix prochaines années, ce sera plus de 685 millions d'€ mobilisés afin de réaliser les travaux identifiés dans le cadre du Programme régional ProHydra 2028. Ensemble faisons de l'accès à l'or bleu en région Sud une réalité. »

Renaud MUSELIER, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Président délégué de Régions de France.

Déroulé de l'événement



<u>10H30</u>	Accueil au domaine de Mauvejeane à Saint-Mitre-les-Remparts.
<u>10H30 – 10H35</u> <i>5 min</i>	Mot d'accueil par Jean-Luc Ivaldi, directeur Général de la Société du Canal de Provence.
<u>10H35 – 10H50</u> <i>15 min</i>	Mot du propriétaire du Domaine de Mauvejeane. Présentations techniques : - Guillaume Jean, Conducteur d'opérations, - Félix Pradier, Responsable du centre d'exploitation de Rognac.
<u>10H50 – 10H55</u> <i>5 min</i>	Coupure de ruban devant le poste de livraison du domaine. Photo souvenir.
<u>10H55 – 11H10</u> <i>15 min</i>	Les invités rejoignent leurs véhicules pour se rendre à la mairie de Saint-Mitre-les-Remparts.
<u>11H10 – 11H15</u> <i>5 min</i>	Accueil à la mairie de Saint-Mitre-les-Remparts.
<u>11H15 – 11H45</u> <i>30 min</i>	Allocutions : - Vincent Goyet, maire de Saint-Mitre-les-Remparts, - Fabienne Joly, Présidente de la Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale, conseillère régionale, - Patrick Lévêque, Président de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, - Didier Réault, Vice-président du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, représentant Martine Vassal, Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, - Christophe Madrolle, conseiller régional, représentant Renaud Muselier, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Président délégué de Régions de France, - Pierre Dharréville, Député des Bouches du Rhône.
<u>11H45 – 11H55</u> <i>10 min</i>	Signature de la convention cadre entre la SCP et la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône. Photo souvenir.
<u>12h00</u>	Cocktail.

Un projet notable, enjeux et objectifs



Contexte

Face à une pression foncière importante, la commune de Saint-Mitre-les-Remparts a souhaité valoriser le fort potentiel agricole du territoire. En effet, si le territoire de l'étang de Berre, dans lequel s'inscrit la commune, est marqué par une forte urbanisation et la présence d'activités économiques à dominante industrielle, une volonté de dynamiser et de protéger les territoires agricoles est affichée. Depuis les années 70, l'urbanisation s'est étendue de façon continue, notamment aux dépens des surfaces agricoles, jusqu'à se stabiliser dans les années 90. Les exploitations agricoles ont réussi à se maintenir au fil des années, malgré une forte pression foncière et un morcellement des parcelles.



Evolution des vues aériennes de 1971 à 2010 (PLU 2013 - Cyclades 2015, Geoportail)

C'est dans ce contexte que la commune de Saint-Mitre-les-Remparts a demandé à la Société du Canal de Provence d'étudier les possibilités d'alimentation de la plaine agricole de Saint-Mitre Massane située au nord-est de la commune, ainsi que du vallon amont qui jouxte la Zone d'Activité des Etangs.

Cette surface de 139 ha était à moitié valorisée par des exploitations agricoles : cultures d'oliviers (« AOC » « Huile d'olive de Provence » et « Huile d'olive d'Aix-en-Provence »), de céréales, de maraîchage, de prairies et de vignes. Une partie seulement des parcelles était irriguée par le canal de Saint Mitre, long de 7 km et conçu pour un débit moyen de 150 l/s, lui-même alimenté par la surverse du canal de Martigues (au niveau de l'usine de traitement d'eau potable du Ranquet). Mais la commune de Saint-Mitre-les-Remparts, ne disposant pas de droits d'eau sur le Canal de Martigues, restait tributaire des besoins en amont. En conséquence, le débit ne pouvait être garanti.

En 2012, une prolifération de végétaux aquatiques, apparue en période d'étiage et de fortes chaleurs, a considérablement réduit la circulation et le transport de l'eau dans le canal, privant les usagers d'une ressource précieuse et provoquant une perte importante pour les agriculteurs de la commune. Une étude de la chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône a alors montré que cette dépendance fragilisait l'avenir de l'exploitation des parcelles irriguées sur les plaines de Massane et des Terrissières.

Enjeux et objectifs

Le constat était clair, les zones agricoles bénéficiaient bien d'un bon potentiel agronomique mais n'étant pas pourvues d'un réseau d'irrigation fiable, le développement d'une agriculture moderne et la pleine valorisation du potentiel agricole de la plaine n'étaient pas possibles. L'accès à l'eau constituait donc un enjeu essentiel dans la remise en culture des terres agricoles délaissées.



Agriculture diversifiée pratiquée dans les plaines de Massane et Terissières (maraichages sous tunnels au premier plan, vignes au second plan et oliviers en arrière-plan et en partie droite)

L'irrigation était donc fortement attendue sur le territoire pour conforter l'activité agricole en sécurisant la production et en améliorant la qualité de celle-ci, tout en contribuant à l'extension du périmètre irrigué. Les projections réalisées dans l'étude de la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône, prévoient ainsi une augmentation de 110% des surfaces irrigables, soit environ 55 hectares, entraînant

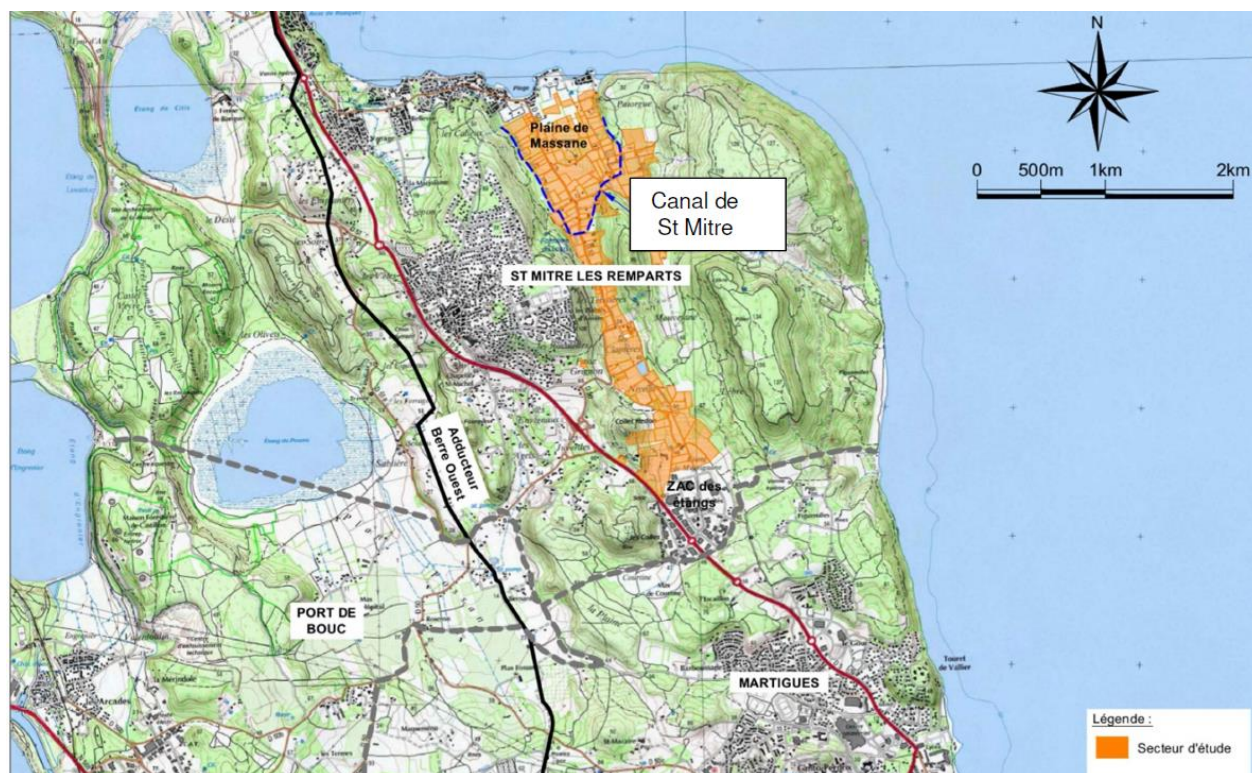
une augmentation probable des surfaces cultivées et une évolution vers la production de cultures à haute valeur ajoutée (maraîchage, arboriculture, oléiculture...).

Création d'une Zone Agricole Protégée

Afin de lutter contre la pression foncière, il a aussi été envisagé, dès le recueil des besoins en eau, de mettre en place une forte protection des terres agricoles au-delà du zonage du POS /PLU. Les acteurs du territoire ont ainsi affirmé et défendu leur volonté de protection de cette plaine agricole en initiant la mise en place d'une démarche de Zone Agricole Protégée (ZAP). Les objectifs de sécuriser la vocation agricole de ces terres et de les préserver durablement contre les actions foncières spéculatives, la rétention foncière et la pression urbaine ont ainsi été clairement affirmés. La création de la ZAP permettra d'entériner l'irréversibilité de la vocation agricole des terres sur ce territoire.

Les territoires concernés

Le projet se situe sur la commune de Saint Mitre-les-Remparts, au cœur de la plaine agricole de Massane, reliant la Zone d'Activité des Etangs au sud et le hameau de Massane au nord, situé au bord de l'Etang de Berre.



Plan de localisation de l'extension

La demande en eau

Elle comprend :

- 31 contrats d'irrigation agricole pour un débit souscrit cumulé de 315 m³/h,
- 31 contrats d'arrosage pour un débit souscrit cumulé de 120 m³/h,
- 12 contrats d'eau brute domestique,
- 2 Poteaux incendie.



Présentation générale du projet - aménagement hydraulique réalisé

L'extension s'intègre dans l'aménagement hydraulique du pourtour de l'étang de Berre qui permet d'alimenter la zone industrielle de Lavéra (ZIL), les industriels de Ponteau et de Lyondellbasell (LBS). Elle est raccordée à l'adducteur Berre Ouest entre les ouvrages de sectionnements dit du « Père Icard » et « des Ranquets », après le chenal de Caronte, sur le tronçon Lavéra-Istres.

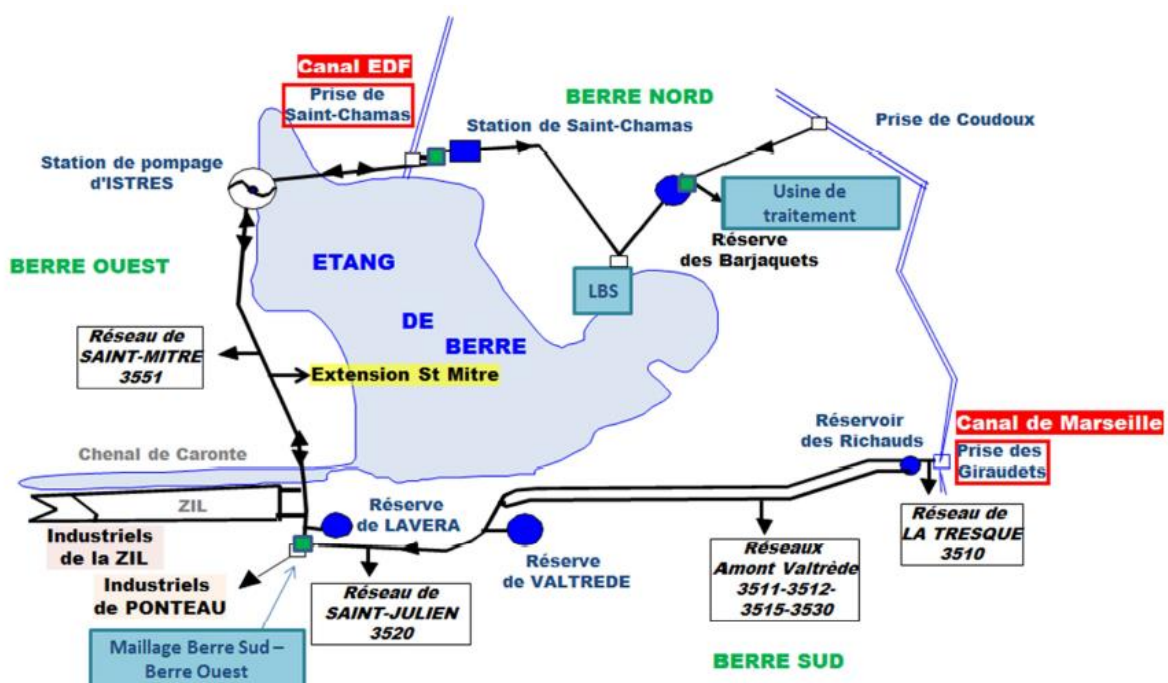
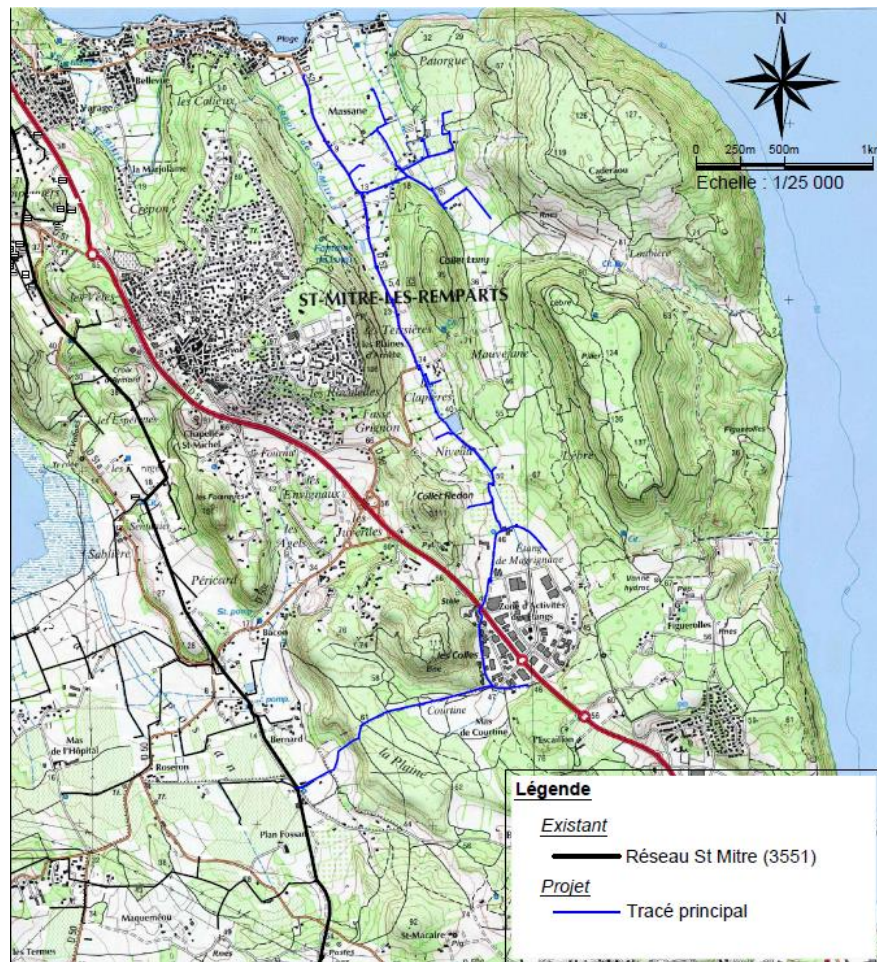


Schéma hydraulique SCP du pourtour de l'étang de Berre

L'aménagement réalisé se déploie sur un linéaire de conduites et de branchements d'environ 9 km (DN100 au DN300) alimenté gravitairement. Il comprend également des regards de sectionnement et des regards de vidange/purge le long de la conduite principale de desserte.



Plan de situation de l'extension

Les canalisations ont été posées pour partie dans le domaine public de la commune de Saint-Mitre-les-Remparts, de la Métropole Aix Marseille Provence (ZAC des étangs) et du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône (RD52 et RD52 appelée également avenue de Massane). Le tracé en domaine privé représente 65 dossiers fonciers pour autant de conventions de servitude et d'occupations temporaires sous seing privé.



Etudes et dossiers réglementaires

En termes d'études, l'aménagement a fait l'objet d'un Avant-Projet livré en mai 2018 arrêtant les principes de conception, l'enveloppe financière et le cadrage réglementaire. L'étude de projet a été validée en juillet 2019 précisant les modalités de mise en œuvre.

Entreprises intervenantes

L'exécution des travaux a été confiée à l'entreprise SADE, agence d'Arles – Avignon à la suite d'un appel d'offre sur Accord Cadre.

Les sous-traitants principaux sont :

- SARL TPB (terrassements),
- 4M PROVENCE ROUTE (réfection des enrobés),
- MIDI FORAGE (franchissement sans tranchée de la RD5).

Planning

- **2015** : Etudes préliminaires,
- **2016** : Inscription d'un budget au Plan Pluriannuel d'Investissement 2017-2020 du Conseil de Territoire du Pays de Martigues de la Métropole Aix Marseille Provence,
- **Juin 2017** : Protocole d'accord, relatif à la réalisation d'un aménagement hydraulique, entre la commune et la SCP,
- **Oct 2017** : Réunion publique en vue du démarrage de l'enquête d'accueil à l'irrigation,
- **Sept 2018** : Délibération de la commune de St-Mitre pour le lancement de la création de la ZAP,
- **Déc 2018** : Signature de la convention financière avec la Région,
- **Avril 2019** : Signature de la convention financière avec le CD13,
- **Juillet 2019** : Validation des études de projet et démarrage de la consultation des entreprises,
- **Dec 2019** : Validation du rapport d'analyse des offres,
- **Fev 2020** : Démarrage de la période de préparation du marché pour l'entreprise SADE,
- **Mars 2020** : Signature de la convention financière avec la Métropole Aix Marseille Provence,
- **Mai 2021** : Réception des travaux,
- **Sept 2021** : Levée des réserves et DGD du marché.

Coûts et financements

Coût total de de l'opération : 2,2 M€ HT

Plan de financement :

- 30 % Région,
- 30 % Département des Bouches-du-Rhône,
- 20 % Métropole Aix Marseille Provence,
- 20% autofinancement SCP.



Du point de vue réglementaire, l'évaluation environnementale initiale a conduit à la nécessité d'inventaires naturalistes, réalisés en 2018 par la société NATURALIA. Le tracé a pu être adapté afin d'éviter les zones humides et les espèces floristiques protégées. Un calendrier d'exécution de travaux spécifique a été élaboré afin de respecter les espèces faunistiques présentes sur le périmètre.

Le projet n'est pas soumis à Etude d'Impact au titre du code de l'environnement, ni à examen au cas par cas. Il n'est pas non plus soumis à prescription d'archéologie préventive au titre du code du patrimoine. En outre, les ouvrages d'accessoires de canalisation ne nécessitent pas d'obtention de permission d'urbanisme.



Au cœur des grands défis de demain

Au service des territoires et de leurs acteurs, la SCP est à leur écoute pour les accompagner à relever les défis de l'eau et à s'adapter à un contexte de changements multiples : climatique, écologique, énergétique, numérique ...

En tant que concessionnaire de la Région Sud, la SCP gère le patrimoine hydraulique régional exceptionnel de la concession du canal de Provence et mobilise principalement l'eau du Verdon pour l'acheminer et la distribuer sur l'ensemble du territoire provençal. Elle alimente en eau brute, partiellement ou en totalité, 2 millions d'habitants, soit 40% de la population de Provence-Alpes-Côte d'Azur, 1 700 entreprises, 165 communes, 6 000 exploitations agricoles et 2 000 poteaux et postes incendie.

Chiffres clés

Plus de 60 ans d'expertise dans les métiers de l'eau
Un patrimoine hydraulique régional de 2,7 milliards €
216 km d'ouvrages principaux, aqueducs et siphons
Plus de 5 600 km de réseau de distribution
4 grands barrages et plus de 90 réserves et réservoirs
81 stations de pompages et surpresseurs
10 centres d'exploitation
9 microcentrales hydroélectriques gérées dans le cadre de la concession et 5 projets en cours
220 Mm³ d'eau brute mobilisée en moyenne chaque année
560 collaborateurs
7 implantations hors France métropolitaine

Partenaire actif d'un écosystème riche, la Société privilégie une approche collective pour répondre de manière efficiente aux nouveaux enjeux et faciliter les transitions. Elle multiplie aussi les synergies avec ses partenaires, afin d'inclure dans ses projets les hautes technologies, le digital et le développement des énergies renouvelables.

C'est avec cette démarche que depuis plus de 60 ans la Société innove pour sécuriser et économiser l'eau en Provence en développant des solutions originales, qu'elle transpose au niveau national comme à l'international. Ses expériences variées dans le domaine des services, de l'ingénierie hydraulique et de la production d'énergies hydroélectriques et solaires font de la SCP un acteur majeur de l'eau, reconnu pour son savoir-faire et la qualité de ses pratiques.

La SCP articule son action autour de 4 grandes activités

- C'est un **aménageur régional concessionnaire** qui affirme et poursuit sa mission de desserte et de sécurisation en eau de la Provence pour tous les usages,
- C'est aussi une **société de service** dans le domaine de l'eau et notamment des solutions pour l'agriculture, plus directement tournée vers les territoires ruraux régionaux,
- C'est également une **société d'ingénierie** en capacité d'apporter des réponses aux enjeux complexes dans le domaine de l'eau en France mais aussi à l'international,
- C'est enfin un **producteur d'énergies renouvelables** notamment en hydroélectricité qui a aussi pour ambition de développer le solaire photovoltaïque, que ce soit le photovoltaïsme flottant, les ombrières de canal ou encore l'agrivoltaïsme.

Le centre d'exploitation de la SCP à Rognac

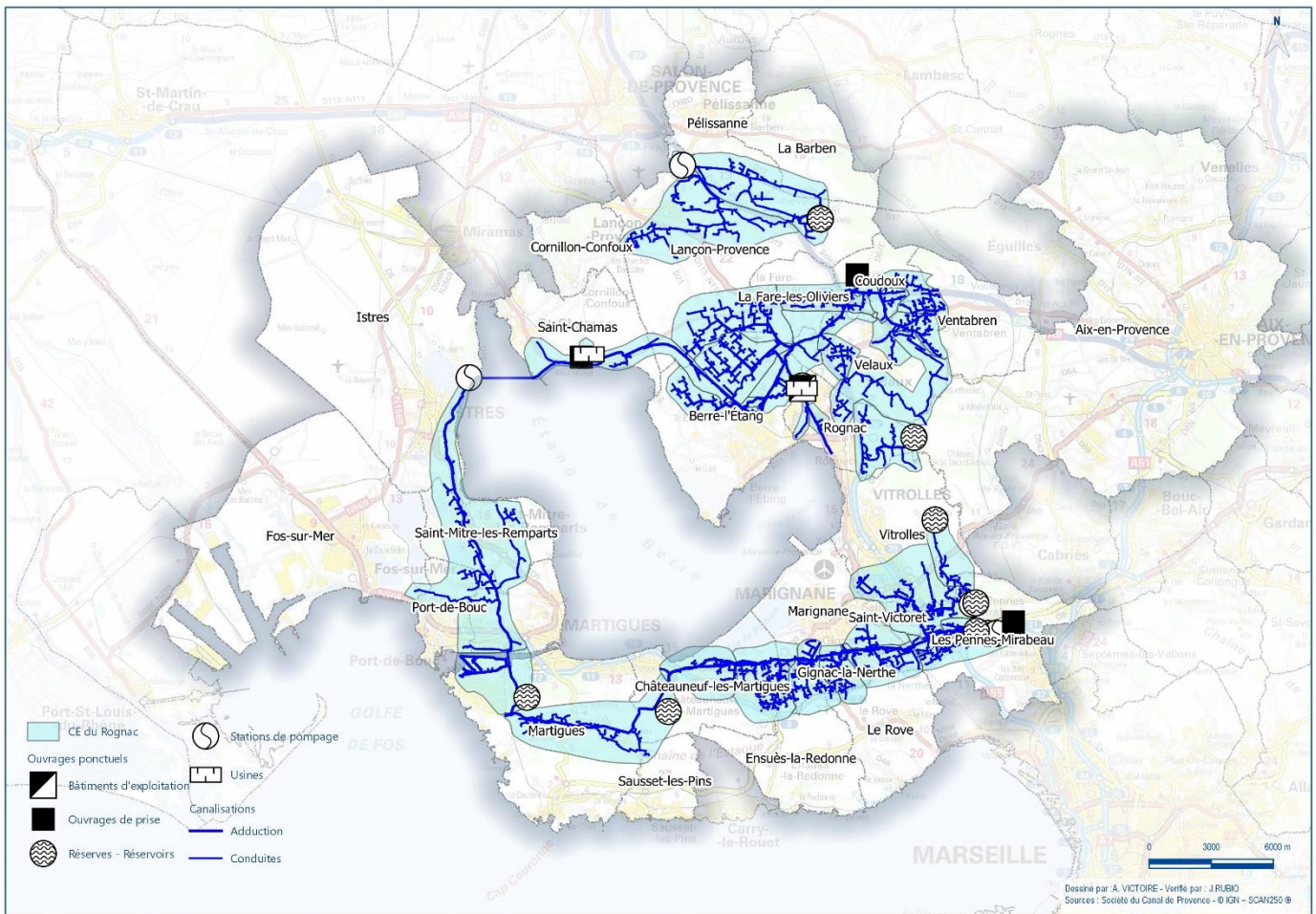
Afin d'exploiter et d'entretenir l'ensemble des ouvrages des secteurs hydrauliques concernés, ces derniers sont placés sous la responsabilité du centre d'exploitation de Rognac qui assure une gestion quotidienne et de proximité, et garantit la continuité du service de l'eau.

Le centre en chiffres

Nombre de collaborateurs : 10
Surface équipée : 7800 ha
Nombre de client : 6000
Nombre total de Postes : 4900
Bornes d'irrigation : 1000
Poteaux incendie : 330

Contrats industriels : 17
Usine de potabilisation : 1
Stations et pompes : 5
Réserves et réservoirs : 9
2 centrales hydroélectriques : 260 kW et 1,5 MW
Volume annuel délivré : 37 millions de m³

- Le périmètre d'exploitation



Carte du périmètre géré par le centre d'exploitation de Rognac de la Société du Canal de Provence

Le périmètre d'exploitation de l'Étang de Berre est principalement alimenté par la ressource Durance via le canal de Marseille à partir des prises sur canal des Giraudets et Coudoux. Une partie du périmètre est alimenté via le canal EDF à partir du pompage de Cabardelle et de la prise de St Chamas. Deux usines sont exploitées par le centre d'exploitation, l'une pour produire de l'eau potable (usine des Barjaquets) et l'autre pour clarifier l'eau brute à destination des industriels (usine de Saint Chamas).

- Les types de clients

Le réseau hydraulique aliment le pourtour de l'étang de Berre, il dessert des particuliers et des agriculteurs, une de ses caractéristique principale est d'alimenter les industriels pour leur besoin en eau de process pour l'activité pétrochimique et de protection incendie particulièrement sur la zone industrialo-portuaire de Lavera.